

publique—est passé de 16 à 47. On peut difficilement parler de modération à cet égard. C'est là un exemple de ce que fait le gouvernement.

Et puis il y a ces dépenses énormes au chapitre des bâtiments du ministère de la Défense, dont certaines ne sont peut-être pas nécessaires, ou ces crédits engouffrés dans le genre de dépenses que nous aurons, semble-t-il, à faire à la suite du contrat ou de l'entente avec Lockheed. Les Canadiens se demandent ce qui se passe et ont raison de se montrer cyniques. La position de notre parti n'est pas que le gouvernement a tort de réunir des fonds par l'impôt pour ensuite dépenser cet argent. Nous lui reprochons de consacrer bien souvent de l'argent à des choses inutiles et de ne pas prévoir de crédits là où il en faudrait. Nous pensons que le président du Conseil du Trésor a tort de se contenter de dire «non» avec tant d'assurance, car il dit «non» à tous les autres, à ceux qui reçoivent des allocations familiales, des pensions de retraite, etc.

● (1610)

J'ai dit au début que j'essaierais de ne pas utiliser les vingt minutes qui sont accordées à chacun de nous pour qu'un bon nombre de députés puissent prendre part au débat d'aujourd'hui. Certains de mes collègues ont des points précis à soulever et comme je n'aurai sans doute pas l'occasion de prendre de nouveau la parole aujourd'hui, j'aimerais dire que je suis content que le ministre des Finances entende aborder la question des emprunts. Je n'entrerai pas dans les détails, mais j'espère que lorsqu'il viendra, il répondra à certaines questions sur l'Orion que Lockheed cherche tant à nous vendre. Mon collègue, le député de Greenwood, a posé des questions sur cette histoire de l'Orion aujourd'hui. Dans l'ensemble, nous pensons que c'est un si beau gâchis que le gouvernement devrait tout laisser tomber tout de suite.

Ce qui m'inquiète à propos de ce droit d'emprunter, c'est qu'en vertu de l'article 5 du bill, le gouvernement aura le droit d'emprunter la somme de 6 milliards de dollars, autrement dit 6,000 millions de dollars. Je voudrais savoir si cela comprend le droit d'emprunter pour le financement par anticipation de l'appareil Orion. Le ministre opine de la tête. J'espère qu'il en est bien ainsi, mais j'espère aussi que nous aurons une réponse nette du ministre des Finances quand il viendra.

Je pourrais continuer indéfiniment, monsieur le président, mais par égard pour les autres, je vais m'arrêter. Cette journée a été fructueuse et nous espérons en avoir d'autres semblables, mais nous n'aimons que ces journées se terminent comme ce sera le cas aujourd'hui, où il faut s'arrêter à 9 h 45. Nous voulons avoir comme naguère des séances où nous pourrions mettre les ministres sur la sellette à propos des dépenses de l'État et obtenir quelque chose.

M. Chrétien: Monsieur le président, j'invoque le règlement. Je sais que quelques députés de ce côté de la Chambre aimeraient participer au débat. Les députés m'ont posé plusieurs questions et j'aimerais être certain qu'en y répondant, je n'enlèverai pas aux députés de ce côté de la Chambre le droit de répondre.

Une voix: Dites-leur de dire quelque chose s'ils veulent parler.

M. Chrétien: Cette période est consacrée aux questions.

Une voix: Nous sommes en comité plénier.

Crédits provisoires

M. Chrétien: Le leader de l'opposition à la Chambre n'a pas posé tellement de questions, mais il a prononcé un discours. Je crois que mon secrétaire parlementaire répondra, dans quelques instants, à certaines questions qu'il a soulevées.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): J'invoque le Règlement, monsieur le président. Pourriez-vous dire au président du Conseil du Trésor ce que comporte l'étude d'un bill en comité. Nous ne sommes pas ici seulement pour poser des questions mais pour exprimer notre point de vue sur le bill que le gouvernement nous demande d'adopter. Le président du Conseil du Trésor n'a pas à nous dire que tout ce que nous pouvons faire, c'est de poser des questions. Nous avons le droit d'exprimer des opinions et nous en profitons.

Des voix: Bravo!

Le président: A l'ordre. Je ne pense pas que ce soit le rôle de la présidence de donner des leçons de procédure. Je ferai de mon mieux pour conduire les débats de cette assemblée. Le ministre a maintenant la parole et je crois qu'il a le droit de répondre au moins aux deux discours qui ont été prononcés. Je donnerai ensuite la parole à l'opposition et le député qui suivra le ministre aura le choix de poser des questions ou de faire un discours. Après cela, je donnerai la parole à un membre du gouvernement. J'espère qu'après un certain temps, les députés seront d'avis que je m'engage sur la bonne voie.

M. Chrétien: C'est exactement cela. Si, en prenant la parole, j'enlève à des députés de ce côté-ci le droit d'avoir leur tour, je vais m'asseoir et ne pas répondre. Je pense que les députés de ce côté-ci de la Chambre ont exactement les mêmes droits que tous les autres.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Je sais, de par ma longue expérience à la Chambre, qu'ils posent des questions, et cela était aussi une question.

[Français]

Monsieur le président, est-ce que je dois comprendre que, quand j'aurai fini mes remarques, vous allez revenir à l'opposition ou donner la parole à un député ministériel? Je voudrais avoir votre opinion avant de répondre.

Le président: L'honorable ministre a la parole, il a vingt minutes pour s'adresser au Comité. Comme je l'ai dit, la présidence a l'intention d'alterner d'un côté à l'autre, mais si le ministre prend la parole après chacun des discours, il sera difficile de faire cette alternance.

Évidemment, rien n'empêche le ministre d'intervenir dans le débat aussi souvent qu'il le désire, mais il peut peut-être limiter ses interventions ou grouper ses réponses pour que, de temps à autre, on puisse aussi donner la parole à un député ministériel.

M. Chrétien: Monsieur le président, je vais prendre la parole pendant quelques minutes, et j'espère que mes remarques n'enlèveront pas le droit à mes collègues de ce côté-ci de la Chambre d'intervenir au débat, parce que je pense qu'un ministre, ici, doit être en mesure de répondre aux députés des deux côtés de la Chambre.

[Traduction]

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): J'invoque le Règlement, monsieur le président. Tirons les règles du jeu